

Sommaire des questions

Projet d'aérodrome Big Bear Camp

Tableau I – Questions devant éclairer la décision de l'AEIC quant à la nécessité d'une évaluation d'impact

Le tableau suivant fournit un résumé global des principales questions relatives aux domaines de compétence fédérale qui ont été soumises à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) au sujet du projet d'aérodrome de Big Bear Camp (le projet) pendant la période de consultation publique sur le résumé de la description initiale du projet soumis par Big Bear Contracting Ltd. Outre les questions soulevées par les autorités fédérales et provinciales, les groupes autochtones et le public, l'AEIC a également inclus dans le tableau I des questions qu'elle juge pertinentes. Les questions présentées ci-dessous se rapportent aux renseignements qui appuieront la prise de décision de l'AEIC, à ce stade, quant à la nécessité de procéder à une évaluation d'impact aux termes de l'article 16 de la *Loi sur l'évaluation d'impact*. Les documents originaux sont accessibles en ligne, sur le site Internet du Registre canadien d'évaluation d'impact du projet (numéro de référence 88735).

Là où il existe des questions transversales liées à plusieurs domaines de compétence fédérale, l'AEIC a inclus ces questions dans la section relative à la séquence des effets principale et a indiqué les autres domaines de compétence fédérale qui s'appliqueraient.

Questions
Poisson et habitat du poisson
Déterminer les plans d'eau (cours d'eau, lacs, terres humides) susceptibles d'être affectés directement ou indirectement par les activités du projet. Fournir plus de renseignements sur les effets directs ou indirects que la construction et l'exploitation du projet pourraient causer sur ces plans d'eau.
Oiseaux migrateurs et leur habitat
Fournir des renseignements supplémentaires sur les impacts possibles sur les oiseaux migrateurs (perte d'habitat, lumière, bruit, vibrations, présence de travailleurs, déversements accidentels, etc.), la surveillance, et les mesures d'évitement et d'atténuation des activités du projet.
Structures, sites ou objets d'importance historique, archéologique, paléontologique ou architecturale pour les peuples autochtones
Préciser comment les groupes autochtones seront informés et déterminer les mesures d'atténuation correspondantes, en cas de découverte d'un élément d'importance historique, archéologique, paléontologique ou spirituelle pour les peuples autochtones.
Usage courant des terres et des ressources à des fins traditionnelles par les peuples autochtones
Fournir des renseignements qui illustrent clairement la proximité du projet avec des territoires traditionnels de groupes autochtones dans la zone du projet.
Préciser s'il existe un usage courant de terres à des fins traditionnelles dans la zone d'étude du projet et, le cas échéant, déterminer les effets possibles et les mesures d'atténuation proposées.

Conditions sanitaires, sociales et économiques des peuples autochtones
Décrire un plan d'urgence visant à garantir un accès continu à de l'eau potable sur le site en cas de rejet accidentel ou de déversement de produits chimiques dans le lac Grygar en raison des activités de l'aérodrome.
Fournir des renseignements sur les impacts positifs et négatifs possibles du projet sur la santé, comme la disponibilité de services médicaux et d'urgence et l'accès à de tels services, l'utilisation du projet pour les évacuations d'urgence, la gestion et les services liés aux incendies de forêt ainsi que les besoins de Big Bear Camp en matière de premiers soins et de préparation aux situations d'urgence.
Fournir des renseignements sur les impacts positifs et négatifs possibles du projet sur la sécurité alimentaire des peuples autochtones.
Fournir des renseignements supplémentaires sur les effets possibles du projet sur la qualité de l'eau potable et des eaux récréatives, ainsi que sur les aliments prélevés dans la nature pendant toutes les étapes du projet.
Fournir des renseignements sur les effets positifs et négatifs possibles sur les conditions sanitaires, sociales et économiques des peuples autochtones pendant toute la durée du projet et sur les mesures d'atténuation de ces effets.
Droits des peuples autochtones
Décrire les autres efforts de mobilisation qui seront menés auprès de tous les groupes autochtones (y compris les jeunes autochtones) susceptibles d'être touchés par le projet ou d'avoir des intérêts dans la zone du projet. Fournir un sommaire des questions, préoccupations et avantages possibles du projet qui ont été exprimés à ce jour dans le cadre des démarches de participation des peuples autochtones.
Faire le point sur les activités de consultation et de mobilisation des peuples autochtones. Inclure un sommaire des principales questions ou préoccupations et de tous les enjeux relatifs à l'impact négatif que le projet désigné pourrait avoir sur les droits des peuples autochtones du Canada reconnus et confirmés par l'article 35 de la <i>Loi constitutionnelle de 1982</i> .
Autres facteurs jugés pertinents par l'AEIC
Clarifier la propriété et l'administration des terres du projet.

Tableau II – Autres commentaires, conseils et recommandations

L'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) soumet le tableau suivant à l'examen de Big Bear Contracting Ltd. (le promoteur). Le tableau comprend d'autres commentaires, conseils et recommandations reçus des participants à l'examen du résumé de la description initiale du projet. Les questions présentées ci-dessous peuvent concerner des domaines de compétence fédérale; toutefois, l'AEIC estime qu'ils ne sont pas nécessaires pour déterminer si une évaluation d'impact est requise à ce stade. Les questions ci-dessous seront examinées si une évaluation d'impact est nécessaire. Le promoteur peut répondre aux observations suivantes dans le cadre de sa réponse au sommaire des questions (annexe I), sachant que toute réponse peut contribuer à l'adaptation des lignes directrices relatives à l'étude d'impact et d'autres documents de l'étape préparatoire, le cas échéant. L'AEIC encourage le promoteur à examiner et à prendre en compte tous les commentaires originaux des participants, accessibles en ligne sur le site Internet du Registre canadien d'évaluation d'impact du projet (numéro de référence 88735).

Questions
Accidents et défaillances
Fournir une description plus détaillée du type de glycol utilisé, du stockage et du risque de déversement, y compris les mesures d'atténuation proposées.
Fournir des renseignements supplémentaires sur les scénarios d'accident et de défaillance susceptibles d'entraîner le rejet de contaminants dans le milieu environnant pour chaque étape du projet, les effets possibles sur la santé humaine et les plans de gestion des urgences.
Environnement acoustique
Fournir des renseignements supplémentaires sur les effets potentiels du bruit, la manière dont ces effets seront traités et les mesures d'atténuation proposées. Inclure des renseignements sur la résolution des plaintes.
Environnement atmosphérique
Fournir des renseignements supplémentaires sur la qualité de l'air en ce qui concerne les effets possibles sur la santé humaine, la manière dont ces effets seront traités et les mesures d'atténuation proposées.
Envisager de fournir une évaluation de la qualité de l'air comprenant un échantillonnage de référence pour toutes les substances ou polluants atmosphériques générés au cours de chaque étape du projet : dioxyde d'azote, dioxyde de soufre, poussière, particules, monoxyde de carbone, ozone, composés organiques volatils, composés aromatiques polycycliques, métaux et autres substances susceptibles d'être rejetées.
Changements climatiques et émissions de gaz à effet de serre
Clarifier les émissions de gaz à effet de serre du projet et leur contribution aux changements climatiques en tenant compte de l'évaluation stratégique des changements climatiques et de l'objectif à long terme du gouvernement du Canada d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Inclure une description des mesures d'atténuation prévues, des technologies et des pratiques exemplaires à utiliser, notamment les mesures envisagées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du projet de manière continue.
Décrire la résilience du projet au changement climatique à venir et, le cas échéant, la manière dont elle est prise en compte dans la conception du projet.
Effets cumulatifs
Envisager de fournir une évaluation des effets cumulatifs.

Conditions sanitaires, sociales et économiques
Préciser les efforts qui seront déployés pour garantir que la piste d'atterrissage proposée permettra aux communautés locales d'accéder plus facilement au transport aérien et rendra ce transport plus abordable.
Décrire les impacts du projet sur le paysage de l'emploi, y compris la croissance économique prévue et les possibilités d'emploi. Il est recommandé de décrire les types d'emplois créés (permanents ou à temps partiel) et leur nombre, les salaires, les conditions et les avantages, les compétences nécessaires, les programmes de formation à utiliser, la durée de l'emploi, les segments de la population des communautés qui en bénéficieront le plus et les efforts d'atténuation des impacts économiques locaux à chaque étape du projet.
Envisager d'entreprendre des études pour comprendre le contexte sanitaire, social et économique de la région afin de déterminer la meilleure façon d'aborder les impacts du projet sur les conditions sanitaires, sociales et économiques et les solutions nécessaires pour les traiter de manière appropriée.
Il est recommandé d'utiliser les lignes directrices de Santé Canada lors de l'évaluation des effets du projet sur la santé.
Conditions sanitaires, sociales et économiques des peuples autochtones
Traiter des actions proposées pour réduire les impacts possibles des travailleurs de passage, notamment l'augmentation de la demande de services et d'infrastructures et la violence à l'encontre des femmes et des filles autochtones.
Fournir des renseignements démographiques supplémentaires sur les groupes autochtones susceptibles d'être touchés par le projet.
Fournir des renseignements sur les avantages par rapport à l'emploi et au revenu pour les communautés autochtones, comme les catégories d'emplois, la durée des emplois (à toutes les étapes du projet), les exigences en matière de compétences et d'éducation, les catégories de revenu, les niveaux de revenu comparables, le pourcentage cible pour l'embauche de personnes autochtones, et indiquer si les personnes autochtones bénéficieront d'occasions d'emploi prioritaires.
Consultation et participation des peuples autochtones et des intervenants
Encourager la poursuite de la mobilisation auprès de tous les intervenants intéressés.
Espèces en péril, animaux sauvages et leurs habitats
Fournir des détails supplémentaires sur les impacts possibles du projet proposé sur la biodiversité et l'habitat des espèces en péril, ainsi que sur la récupération des terres boisées.
Répondre à la demande de renseignements supplémentaires sur les impacts possibles de l'augmentation du trafic aérien sur la faune et la flore, y compris des détails sur la gestion éthique de la faune et de la flore. Inclure les mesures d'atténuation proposées.
Tenir compte des effets possibles sur les déplacements de la faune, notamment l'altération ou la fragmentation de l'habitat, l'évitement de l'habitat en raison du bruit, des vibrations et de la lumière liés au projet, la perte de l'accès due au défrichement de la végétation, l'augmentation des taux de mortalité, les effets sur la santé en raison de l'exposition à des substances nocives, les perturbations sensorielles, la perte de ressources alimentaires, les effets sur les cycles de reproduction et d'hibernation, les changements dans les relations entre prédateurs et proies et les obstacles aux déplacements.
Il est recommandé de fournir des renseignements supplémentaires concernant les espèces en péril (y compris les espèces désignées par le COSEPAC) et les habitats essentiels susceptibles d'interagir avec le projet, les effets possibles sur les espèces en péril, les mesures d'atténuation à mettre en œuvre et la surveillance.

Décrire les effets du projet sur les caribous. Le projet est situé dans l'unité d'habitat essentiel du caribou SK1 définie dans le programme de rétablissement modifié. Les activités de destruction et d'altération de l'habitat menées dans le cadre du projet pourraient réduire la viabilité de l'habitat adjacent, augmenter le risque de prédation et constituer un obstacle aux déplacements des caribous.

Groupes de populations vulnérables (ACS Plus)

Fournir des données désagrégées supplémentaires et appliquer l'approche de l'analyse comparative entre les sexes pendant toute la durée de vie du projet. Il peut s'agir de données relatives aux communautés autochtones, de mesures d'atténuation proactives en matière d'emploi, d'efforts pour recruter, former, promouvoir et maintenir en poste des membres de groupes sous-représentés ou de la prise en compte des risques liés à la violence fondée sur le sexe.

Eaux souterraines et de surface

Fournir des renseignements supplémentaires sur les effets directs et indirects possibles des composantes ou des activités du projet, notamment les changements dans la fonction des terres humides et les mesures d'atténuation proposées pour compenser la perte permanente de terres humides en raison de la construction du projet, comme la restauration des terres humides et la compensation.